

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DVD 69** Passage souterrain Courcelles (17<sup>ème</sup>) – Délégation générale en matière de marchés publics pour les travaux de mise en conformité.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22-4 et L.2122-23 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux ainsi que toute décision concernant ses avenants et décisions de poursuivre pour le projet de mise en conformité du souterrain Courcelles (17<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre pour le projet de mise en conformité du souterrain Courcelles (17<sup>ème</sup>).

Article 2 : Un bilan d'avancement de ce projet comportant notamment une présentation du marché de travaux sera présenté.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations et déclarations préalables règlementaires au titre de divers codes (urbanisme, environnement, patrimoine) susceptibles d'être nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, compte de provision 61000-99-050 du budget d'investissement de la Ville de Paris au titre des années 2017 et ultérieures, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

**Anne HIDALGO**